

RÈGLEMENT NO. 2023-352
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-323 SUR LES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER
LES COÛTS RELATIFS AU CONTRÔLE ANIMALIER

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 2022-323 sur les animaux, lequel est un règlement uniformisé de la MRC de Rouville;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend modifier le service de contrôle animalier sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs au service seront également modifiés et que par conséquent, il importe de modifier l'annexe D « Liste des tarifs » du règlement 2022-323;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé par la greffière-trésorière le même jour;
- EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE


Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 – MODIFICATION

Le présent règlement remplace l'annexe « D » du règlement 2022-323 par l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Guy Adam
Maire



Kathia Joseph
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 3 avril 2023
Adoption : 1^{er} mai 2023
Publication : 4 mai 2023
Entrée en vigueur : 4 mai 2023

Chiens-Chats - Appel

Liste de prix (1 Janvier 2023)

<u>Capture chien</u>	<u>Facturation</u>
Déplacement les jours ouvrables de 9h à 18h/minimum 3 heures	110\$/heure
Déplacement les jours ouvrables de 18h à 9h/minimum 3 heures	132\$/heure
Déplacement du vendredi 18h au lundi 9h/minimum 3 heures	165\$/heure
Déplacement animal agressif /minimum 3 heures / véhicule	165\$/heure
Frais de service de prise en charge de l'animal - lundi-vendredi, de 9h à 18h	110\$/animal
Frais de service de prise en charge de l'animal - Soirs et fin de semaine	165\$/animal
Frais de service de prise en charge de l'animal agressif/dangereux en tout temps	165\$/animal
Garde en fourrière - Jour de garde à compter du jour de capture	30\$/jour
Frais de garde de l'animal agressif/dangereux	45\$/jour
Animal déplacé sur demande (aller-retour départ de la S.P.A. des Cantons - Granby)	2,00 \$/km
Aucun déplacement n'est fait pour les chats ceux-ci doivent être apporté à nos locaux par le citoyen	

<u>** Animal errant amené par le citoyen **</u>	<u>Facturation</u>
Aux heures d'ouverture de la succursale de la SPA de Granby	110\$/chat ou chien
Portée de chatons (6 maximum)	20,00\$ par chaton plus 80,00\$ pour la chatte
Chatons non sevrés sans la chatte	80\$/chaton
Frais de déplacement et transport pour aller chercher l'animal (Rayon de 30km de la SPA)	175,00 \$
* Si le citoyen n'a pas un numéro de carte d'appel ou de courriel de sa municipalité ou du service de police pour confirmer l'autorisation de prendre l'animal ou d'aller le chercher. Les mêmes frais que la ville lui seront facturés.	

<u>Frais d'euthanasie - chat</u>	
Euthanasie par injection avec crémation	125.00 \$

<u>Frais d'euthanasie - chien</u>	
Euthanasie par injection avec crémation 0-10kg	182.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 10.1-20kg	221.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 20.1-30kg	264.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 30.1-40kg	293.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 40.1-50kg	337.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 50.1-60kg	375.00\$
Euthanasie par injection avec crémation 60.1kg et plus	409.00\$

<u>Service d'enquête / plaintes</u>	
Traitement de plainte (inclut 1 visite + suivis téléphonique)	330 \$
Visite supplémentaire sur plainte déjà en cours (1 visite)	165 \$
Parution en cour	110\$/heure
Émission d'un constat (seulement avec dossier complet à la satisfaction de la S.P.A.)	75 \$

<u>Procédures suite à la capture d'un chien dangereux</u>	
Celui-ci sera amené à nos locaux de Granby et la VILLE aura un délai de 72 heures pour assigner un médecin vétérinaire pour en faire l'évaluation. Les frais de garde et d'euthanasie ne sont pas inclut dans le service de capture de l'animal.	
Tout les frais relié à un dossier de chien considéré dangereux seront facturés à la ville.	

<u>Autres services disponibles</u>	
Assistance en cas de sinistre / employé sur les lieux	90\$/heure
Patrouille du territoire (incluant tournée de médaille)	150\$/heure

Une facture

La S.P.A. ce déplace ; Vous aurez toujours un frais de déplacement et un frais de service pour l'intervention
Le citoyen ce déplace ; Vous aurez les frais Animal errant apporté par le citoyen et si requis les frais d'euthanasie

VILLES CONTRAT À L'APPEL

Frais du citoyen
Liste de prix 1 janvier 2023

** ABANDON **

Chien vacciné (à jour) avec preuve (carnet obligatoire)	85,00 \$
Chien non vacciné ou sans preuve de vaccin	100,00 \$
Chien adopté à la SPA	85,00 \$
Portée de chiots (6 maximum)	À discuter
Chat vacciné (à jour) avec preuve (carnet obligatoire)	70,00 \$
Chat non vacciné ou sans preuve de vaccin	85,00 \$
Chat adadopté à la SPA	70,00 \$
Portée de chatons (6 maximum)	20,00\$ par chaton plus 80,00\$ pour la chatte
Chatons non sevrés sans la chatte	80\$/chaton
**Chat errant nourrit par le citoyen (plus de 7 jours)	70,00 \$
Petit animal (lapin, cochon d'inde, oiseau...)	50,00 \$
Doit être amené avec sa cage	

Sont inclus dans les frais d'abandon les coûts pour les vaccins, le vermifuge, le traitement contre les puces et la stérilisation. Le carnet de vaccination est obligatoire et nous devons y retrouver les dates de vaccins à jour et inscrit.

Frais supplémentaire qui doit être ajouté au prix de l'abandon pour les cas suivants :

- * Chien âgé (problèmes de santé...)
- * Chat âgé de (8 ans et plus) ou agressif\ non manipulable, chat qui n'est pas propre, mal en point
- * Prix Chien : Selon grille de poids et du vétérinaire
- * Prix Chat : Selon grille du vétérinaire

* Frais de déplacement pour aller chercher l'animal chez le propriétaire

(Rayon de 30 km de la SPA) : 175,00\$

** Animal errant amené par le citoyen **

* Frais à payer par le citoyen s'il n'a pas un numéro de carte d'appel ou de courriel de sa municipalité ou du service de police pour confirmer l'autorisation de prendre l'animal ou d'aller le chercher.

En semaine entre 9h et 18h	110,00 \$
Fin de semaine entre vendredi 18h et lundi 9h	165,00 \$
Frais de déplacement et transport pour aller chercher l'animal (Rayon de 30km de la SPA)	175,00 \$

**** RÉCUPÉRATION ****

Animal arrivé en semaine entre 9h et 18h	80,00 \$
Animal arrivé en semaine entre 18h et 9h	100,00 \$
Animal arrivé entre vendredi 18h et lundi 9h	120,00 \$
Frais de garde (nuit passé à la SPA)	30,00 \$ \ nuit
Frais pour chaque vaccin donné à l'animal en refuge lors de son passage	20,00 \$

**** CAGE DE CAPTURE ****

* Dépôt remboursable lors du retour de la cage	90,00 \$
Coût de location par jour	5,00 \$
* Nous devons inspecter la cage à son retour pour s'assurer qu'elle revient en bon état Si se n'est pas le cas, nous gardons le dépôt de citoyen en échange	
Le citoyen est responsable de relocaliser l'animal capturé, à moins qu'il accepte de payer les frais	
Frais de relocalisation pour marmotte, moufette, raton laveur etc ... (inclus déplacement et temps. N'inclus pas la location de la cage trappe)	300,00 \$

Au printemps avant le mois de juin, il est important de favoriser les techniques d'effarouchement afin de ne pas mettre en danger les *bébés* des animaux de la faune et nous devons de ce fait informer les citoyens des méthodes à suivre